

<b>VILLE D'ARGENTAN</b> <hr/> <b>DÉPARTEMENT DE L'ORNE</b>	<b>CONSEIL MUNICIPAL ARGENTAN</b>
	<b>PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 9 JUIN 2023</b>

Désignation du secrétaire de séance : LEVEILLÉ Frédéric

Appel nominal par LEVEILLÉ Frédéric

Le neuf juin deux mil vingt-trois, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.

Présents : LEVEILLÉ Frédéric, *Maire* – JIDOUARD Philippe, *1<sup>er</sup> adjoint* – BENOIST Danièle, *2<sup>ème</sup> adjointe* – LASNE Hervé, *3<sup>ème</sup> adjoint* – MICHEL Clothilde, *4<sup>ème</sup> adjointe* – JOUADÉ Yannick, *5<sup>ème</sup> adjoint* – BELHACHE Alexandra, *6<sup>ème</sup> adjointe* – VALLET Serge, *7<sup>ème</sup> adjoint* – BEJAOUI Sandra – BULLIER Daniel – CHAILLOU Hubert – CHARLES Christian – CHOQUET Brigitte – FRÉNÉHARD Guy – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – HOULLIER Karim – LEDENTU Sébastien – LOUVET Nathalie – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MONTEGGIA Martine – PETIT Lydia – POULAIN Christine – TÉRÉSA Isabelle – THIERRY Anne-Charlotte – ULAS Beya – VIMONT Jacques.

Excusé : ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel).

Absents : DE GOUSSENCOURT Marc – LECERF Lionel.

Quorum : 17  
 En exercice : 33  
 Présents : 30  
 Pouvoirs : 1  
 Votants : 31

L'assemblée étant légalement constituée, Monsieur le Maire ouvre la séance.

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

2023-052	Subvention
2023-053	Désignation des suppléants des conseils municipaux pour les élections sénatoriales

Monsieur le Maire

*Afin de faire face à ses échéances, notamment pour le paiement des salaires et des charges sociales de ses salariés, l'Espace Xavier Rousseau sollicite une 2<sup>ème</sup> avance de 40 000 € sur la subvention municipale qui sera allouée en juin prochain. Une première avance a été accordée en avril 2023 d'un montant de 40 000 €.*

*Compte tenu de la subvention qui lui a été octroyée l'année dernière (120 900 euros), il est proposé d'allouer une seconde avance de 40 000 euros.*

*Je rappelle que Julian LADAME et Jean-Louis MENEREUL ne peuvent pas prendre part au vote.*

*Avez-vous des questions ?*

Monsieur Hubert CHAILLOU

*La question s'est posée pour 40 000 € il y a deux mois. Deux fois 40 000 € à deux mois d'intervalle. Est-ce qu'il y a des raisons, avez-vous des informations ?*

Monsieur le Maire

*Je viens de le dire « afin de faire face à ses échéances, notamment pour le paiement des salaires et des charges sociales de ses salariés, l'Espace Xavier Rousseau sollicite une 2<sup>ème</sup> avance de 40 000 € ».*

Monsieur Hubert CHAILLOU

*Je l'ai bien compris mais c'est au niveau du fond, les deux avances de 40 000 € représentent les deux tiers des subventions annuelles. Il y a certainement des soucis car nous savons que ce n'est pas facile au niveau des associations. On peut se poser des questions tout de même.*

Monsieur Philippe JIDOUARD

*Vu les circonstances actuelles, ils font payer les cotisations à échéance et donc pour le dernier trimestre, ils n'ont pas reçu toutes les cotisations. Pour l'instant ils sont en difficulté mais cela va revenir normalement. C'est une question de trésorerie qui rentre aussi en fonction des mois et des trimestres.*

Monsieur le Maire

*Avez-vous d'autres questions ?*

*Des abstentions ? des contres ?*

*Je vous remercie*

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29 ;

VU l'article L. 2311-7 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ;

CONSIDÉRANT la demande de subvention présentée par l'espace Xavier Rousseau ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

**Article 1 –**

D'attribuer pour 2023 les subventions suivantes :

Association	Nature de la subvention	Montant
Espace Xavier Rousseau	Ordinaire	40 000 euros

**Article 2 –**

De dire que ce montant sera imputé à la rubrique 422 « Jeunesse – Autres Activités pour les Jeunes », nature 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé ».

### Article 3 –

De préciser que le versement des subventions est conditionné à la promotion de la Ville et que les associations subventionnées par la Ville devront spécifier ce point lors des manifestations publiques (notamment avec le soutien de la Ville d'Argentan sur les tracts, affiches...).

### Article 4 –

De rappeler qu'à défaut d'actions de promotion de la Ville, les associations pourront être dans l'obligation de reverser la totalité ou une partie de la subvention allouée.

2023-053	Désignation des suppléants des conseils municipaux pour les élections sénatoriales
----------	--

#### Monsieur le Maire

*Nous allons donc maintenant passer à l'élection des suppléants pour les élections sénatoriales. Je vous rappelle que tous les conseillers municipaux sont « grands électeurs » pour les élections sénatoriales et que le vote est obligatoire. Si nous ne venons pas, nous avons une amende (autour de 100 €). Nous avons à désigner non pas les « grands électeurs » puisque nous le sommes mais à désigner des suppléants pour des éventuelles absences.*

Trois listes ont été déposées dans le délai, c'est-à-dire avant l'ouverture du scrutin, à savoir :

#### La liste « **Agir ensemble pour Argentan** »

- Christophe LECAT
- Nathalie ALENNE-LEDENTU
- Georges BEUCHER
- Monique ADRIEN
- Michel AUBERT
- Jocelyne GAUTIER
- Nicolas LEDENTU
- Marie-Laure JOUADÉ
- Marc LUMAT

#### La liste « **Argentanais, changeons de cap ensemble** »

- Isabelle BOSCHER
- Michel TABESSE

#### La liste « **Houllier** »

- Marlène HOULLIER
- Karim BOSCHER

*Nous allons maintenant constituer le Bureau électoral. Il se compose des deux membres les plus âgés à savoir Michel MELOT et Daniel BULLIER ainsi que des deux membres les plus jeunes, Beya ULAS et Julian LADAME. Je vous demande de bien vouloir vous installer à la table de vote. La présidence sera assurée par moi-même. Je rappelle aux quatre membres du Bureau que vous ne devez pas partir sans avoir signé le PV final que nous devons ramener pour 19h00 au commissariat.*

*Pour procéder aux opérations de vote. Vous trouverez devant l'isoloir une table de décharge sur laquelle sont déposés les bulletins de vote et les enveloppes électorales. Après dépôt de votre enveloppe dans l'urne, vous serez invités par le bureau électoral à signer la liste d'émargement. Il s'agit d'un vote à la proportionnel. Nous votons par liste bloquée sans panachage et sans rayure.*

**Monsieur le Maire invite ensuite les membres du Conseil municipal à procéder au vote.**

#### Monsieur le Maire

Compte tenu des voix et du nombre de délégués à désigner à la proportionnel, les résultats sont :

*Pour la liste « Agir ensemble pour Argentan » : 25 voix cela donne 8 délégués.*

*Pour la liste « Argentanais, changeons de cap ensemble » : 4 voix cela donne 1 délégué.*

*Pour la liste « Houllier » : 2 voix cela donne 0 délégué.*

*Les suppléants absents aujourd'hui, leur élection leur sera notifiée dans les 24 heures. Ils seront avisés qu'ils disposent d'un délai d'un jour franc pour faire connaître à la Préfecture leur éventuel refus. À l'expiration de ce délai, ils seront réputés avoir accepté leur mandat.*

*J'ai deux informations importantes à vous donner. Tout d'abord, il appartient au Préfet de dresser, sous la forme qui lui convient, le tableau des électeurs sénatoriaux d'ici le 16 juin 2023. Ensuite, je vous rappelle que les conseillers municipaux délégués de droit ne peuvent refuser leur mandat. En cas d'empêchement, il faudra m'adresser une demande écrite avec justificatif que je transmettrai au Préfet. C'est lui qui procédera au remplacement du délégué empêché à qui il notifiera sa décision. Seul un empêchement majeur peut être invoqué : obligation professionnelle, handicap, raison de santé. Tout membre du collège électoral qui, sans motif légitime, n'aura pas participé au scrutin est passible d'une amende de 100 €.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45

Le Maire et secrétaire de séance,

LEVEILLE Frédéric

